

Gérer le temps de travail dans la branche Animation



RÉFÉRENTE PÉDAGOGIQUE

Nathalie LECOMTE
Responsable Formations-
Publications

Juriste spécialisée en Droit du Travail et de la Paie dans les secteurs du Sport et de l'Animation, Responsable des publications du CNEA et de la formation au sein d'ADOES, Association pour le développement des organismes de l'économie sociale.

INFORMATIONS PRATIQUES

PARTICIPANTS

Directeurs et chargés de projets DEL

Responsable RH

Gestionnaires Paye

Groupe de 8 à 15 stagiaires

Prérequis : dépendre de la convention collective de l'Animation (89)

DATES DES SESSIONS

■ Durée : 2 jours ■ Horaires : 9h30-17h30 / 9h00-17h00

■ Dates à définir avec vous selon les disponibilités de vos équipes

LIEUX DES SESSIONS

■ En vos locaux (nous contacter)

■ Dans les locaux de FACE PEP à Créteil si constitution d'un groupe de 8 stagiaires minimum à partir d'inscriptions individuelles

TARIF

1 980 € / groupe / 2 jours

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître et maîtriser la réglementation générale du temps de travail.
- Gérer l'organisation du temps de travail des salariés en fonction de leur contrat.
- Gérer les organisations du travail spécifiques et les heures en plus.

PROGRAMME

☉ Connaître et maîtriser la réglementation générale du temps de travail

☉ Gérer le temps de travail des salariés

- Gérer le planning des salariés : le respect des durées maximales de travail, les pauses et repos.
- La répartition du temps de travail et sa modification,
- Le contrôle des horaires de travail.
- Faire travailler les salariés en plus de leurs horaires habituels : heures supplémentaires/complémentaires.
- Accompagnement de groupes avec nuitées
- Astreintes.

☉ Méthodes et outils pédagogiques

- Exposés, utilisation d'un visuel.
- Échanges d'expériences et cas pratiques.
- Remise d'un support pédagogique et de ressources.

☉ Évaluation

- Un questionnaire de satisfaction sera remis aux stagiaires en fin de formation.
- Un questionnaire sera envoyé au cours de l'année suivante aux commanditaires de la formation et aux stagiaires afin d'appréhender les impacts de cette formation sur les pratiques RH.

LES +

- Une formation dispensée par les juristes du syndicat professionnel le CNEA, qui a pour but de rassembler, accompagner et représenter les employeurs dont l'activité est liée ou apparentée à l'Économie Sociale et Solidaire.